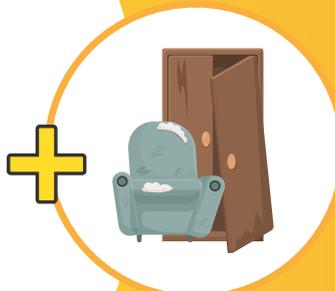




SIAVED
Producteur de Ressources



RAPPORT d'activités 2022



NOUS COLLECTONS,
TRIONS ET VALORISONS
VOS DÉCHETS.



SOMMAIRE

SIAVED	1	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	16
Territoire	2	Synthèse des flux pour le traitement des déchets	18
Compétences	3	Budget traitement, coûts du service et financement	19
Fonctionnement	4	DÉCHÈTERIES	20
CHIFFRES CLÉS	5	L'organisation	20
Événements marquants	5	Évolution des tonnages	20
COMMUNICATION, PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	6	Recettes des artisans	21
COLLECTE DES DÉCHETS	10	CVE	22
Synthèse des flux de la collecte	12	Capacité et tonnages traités	22
Budget collecte, coûts du service et financement	13	Performance énergétique des installations	22
L'organisation de la collecte des déchets	14	Impact environnemental	23
Les équipements	14	VALORISATION DES DÉCHETS	24
Évolution des tonnages	14	GLOSSAIRE	26
Nos collectes spécifiques	15		
Évolution de l'organisation de la collecte	15		

EDITO



Charles Lemoine

Le devenir de nos déchets constitue une vaste question dans nos sociétés modernes et leur traitement nous engage bien au-delà de notre action quotidienne. Le SIAVED a entrepris depuis plusieurs années une politique ambitieuse qui envisage tout le cycle des déchets : de sa production jusqu'à son traitement final. Nous perfectionnons nos pratiques quant à la réduction des déchets (composteurs à tarif réduit, opération poules régionales,...) et poursuivons nos travaux d'amélioration dans les déchèteries, à l'instar du process du Centre de Valorisation Énergétique.

2022 a rappelé une nouvelle fois que nos sociétés sont interdépendantes. La gestion des déchets en est un exemple : - **6.38% de déchets produits par les habitants comparés en 2021**. Cela représente par exemple une **baisse de plus de 10 kg d'ordures ménagères par habitant**, alors que nous avons connu 2 années de stagnation auparavant. Cette tendance est-elle le résultat d'une prise de conscience des habitants ? Est-ce une conséquence de la baisse de la consommation liée à l'inflation nationale ? **Ces quelques chiffres démontrent bien que nos habitudes de consommation sont la clé pour réduire les déchets.**

Il n'est certes pas aisé de se passionner pour la question environnementale, et notamment pour les démarches «Zéro Déchet». Pourtant, en tant que Syndicat nous nous devons d'être exemplaires et nous gardons toujours à cœur la mission de vous accompagner dans votre engagement à changer de pratiques. Nous cherchons à nous réinventer au quotidien afin de rassembler toujours plus de monde dans cette démarche. Depuis plusieurs années, nous avons travaillé sur des moyens de

sensibiliser les publics à l'urgence climatique. Malheureusement, force est de constater que l'information, la sensibilisation et la communication ne sont plus suffisantes. Maintenant, nous devons tous agir pour le bien de nos enfants et de la planète que nous leur laissons en héritage, avec de nouvelles actions, avec des méthodes éprouvées et surtout plus performantes.

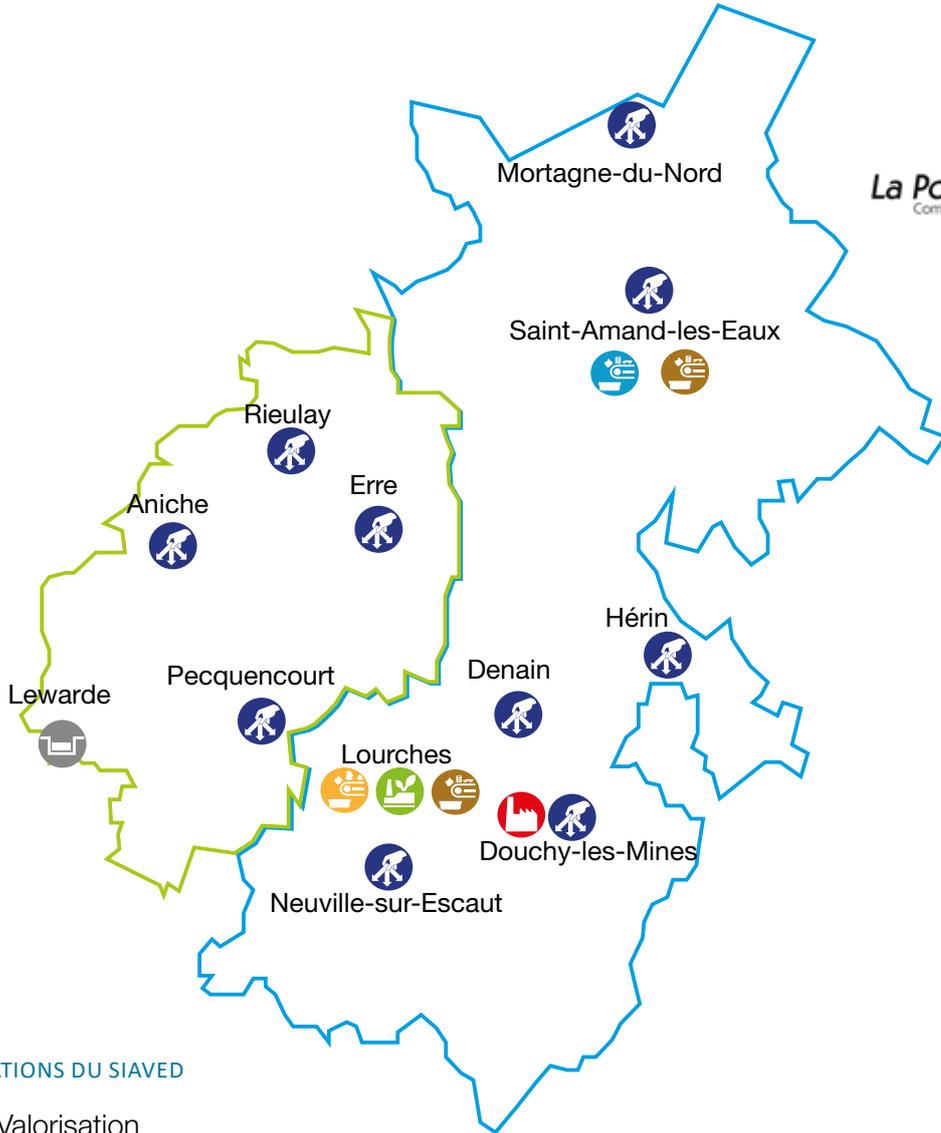
Pourquoi ? Les enjeux environnementaux sont là, c'est un fait. Mais, il nous faut répondre également aux objectifs législatifs des prochaines années, comme le tri de l'ensemble des plastiques cette année. En 2024, ce sont les biodéchets qui devront être triés à la source. De plus, notre feuille de route pour les prochaines années doit correspondre aux 5 grands objectifs de la loi AGEC (Anti-Gaspillage et de l'Économie Circulaire) : **sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire.**

Comme chacun le sait, nous ne pouvons pas relever ces défis seuls. Il faut échanger, se concerter, co-construire avec tous les acteurs de notre territoire. C'est la clé de la réussite de nos projets futurs. En avançant ensemble et dans la même direction, nous pourrions atteindre nos objectifs et vous accompagner dans la réduction et la meilleure gestion de vos déchets.

Le rapport 2022 est une synthèse des indicateurs techniques et financiers de l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets. Ce document est bien plus qu'un simple rapport, il a aussi pour vocation d'être compréhensible par le plus grand nombre. Ainsi sous cette nouvelle forme, il permet à chacun de constater l'évolution des résultats qui sont ceux du Syndicat. Car, comme je le rappelle souvent, les déchets sont l'histoire de tous.

Bonne lecture

Charles LEMOINE
Président du SIAVED
Maire de Roelux

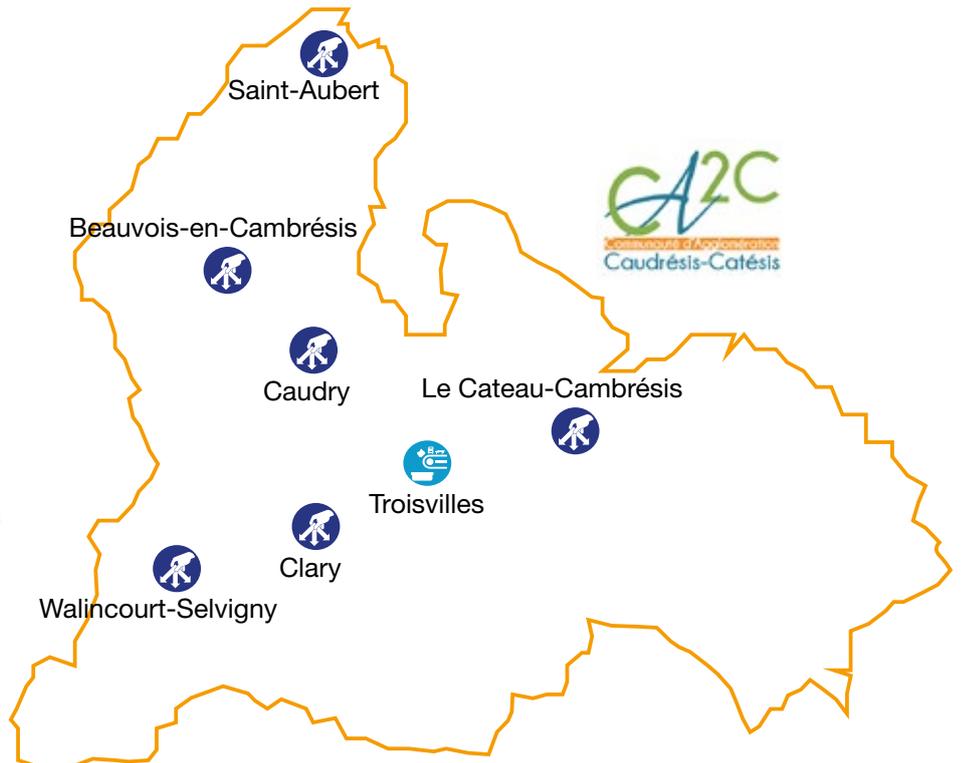


LES INSTALLATIONS DU SIAVED

-  Centre de Valorisation Énergétique (CVE)
-  Déchèterie (sauf Saint-Amand-les-Eaux mise à disposition)

LES INSTALLATIONS PRIVÉES

-  Centre de tri des emballages
-  Centre de tri des encombrants
-  Quai de transfert
-  Plateforme de compostage
-  Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux (ISDND)



● PRÉSENTATION

Créé en 1973, le **SIAVED est un Syndicat Mixte Fermé** (c'est-à-dire regroupant des intercommunalités) à la **carte** (les adhérents choisissent tout ou une partie des compétences proposées) en charge de la gestion des déchets. Il regroupe les Communautés d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) et du Caudrésis-Catésis (CA2C) et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Le SIAVED collecte, traite et valorise les déchets de près de **300 000 habitants**. Cela représente en 2022, **221 195 tonnes** de déchets, dont **210 294 tonnes** produites par les habitants (soit 716 kg/hab/an) et **10 901 tonnes** produites par les professionnels.

● COMPÉTENCES

• la sensibilisation à la réduction des déchets pour la CAPH, la CA2C et la CCCO

Depuis 2010, le SIAVED mène une politique active de prévention des déchets. Il a obtenu une **baisse de la quantité et de la toxicité des déchets ménagers à travers des actions concrètes sur le terrain** : compostage individuel ou collectif, ateliers des savoir-faire, opération Poules Régionales...

• la collecte des déchets ménagers et recyclables pour la CAPH et la CA2C

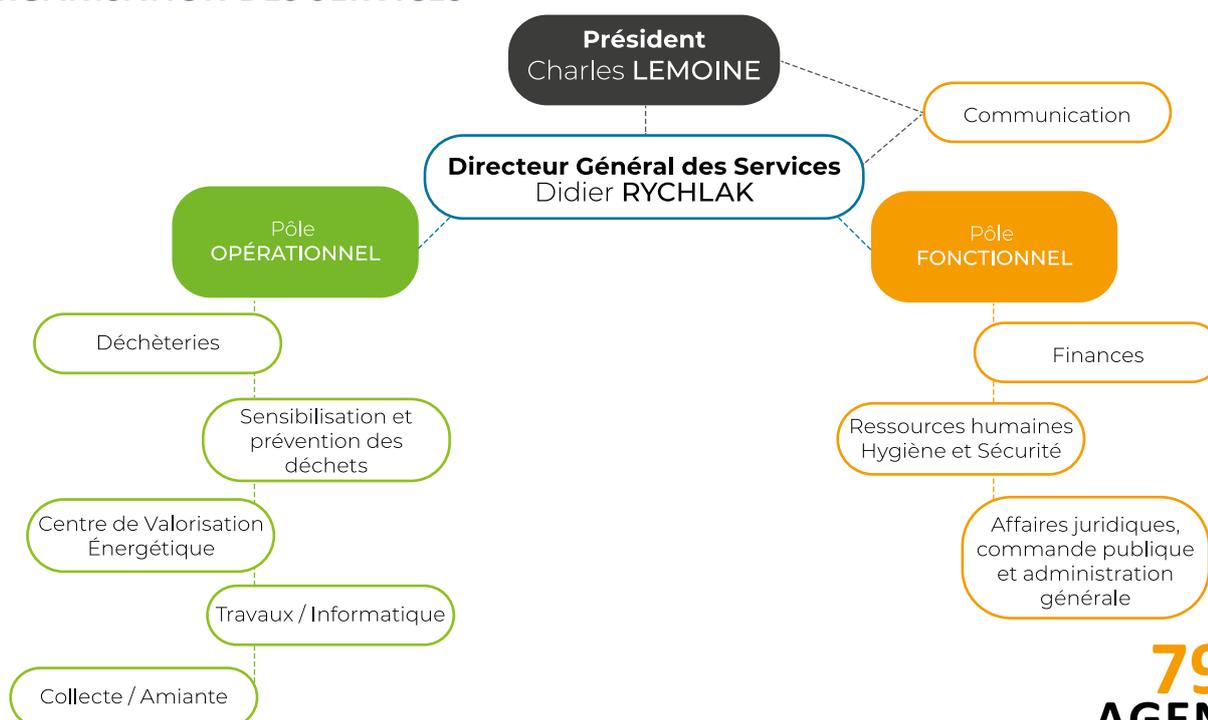
La collecte des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** comprend les déchets ménagers et les matières recyclables telles que le papier/carton, le plastique, le verre et le métal. Elle est assurée dans **92 communes** (CAPH et CA2C), soit respectivement **158 714 et 64 124 habitants**. Des actions de sensibilisation sont menées auprès des usagers afin de les aiguiller sur les bons gestes de tri.

• le transport, stockage, tri et le traitement des déchets ménagers et recyclables pour la CAPH, la CA2C et la CCCO

Les habitants des 113 communes adhérentes peuvent compter sur le SIAVED pour traiter et valoriser leurs Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Un réseau de **16 déchèteries** réparties sur les **3 intercommunalités adhérentes** aide aussi les usagers à évacuer leurs gravats, leurs déchets verts, leurs ferrailles... De plus **4 filières** sont opérationnelles :

- tous les emballages ménagers ou encore ceux qui arrivent dans les déchèteries (emballages en carton, verre, plastique, aluminium, acier...) sont recyclés pour une **valorisation matière**,
- les déchets verts (gazon, branches, feuilles mortes) sont compostés dans des unités spécialisées pour une **valorisation organique**,
- l'incinération des ordures ménagères et des déchets hospitaliers font l'objet d'une **valorisation énergétique** (avec production de chaleur et d'électricité) et matière (résidus d'incinération : mâchefers, REFIOM...),
- les **déchets non valorisables** (gravats, rebuts des déchèteries, amiante...) et non dangereux partent dans des centres privés de stockage ou de traitement.

● ORGANISATION DES SERVICES



79
AGENTS

● GOUVERNANCE POLITIQUE



Le Président

Charles LEMOINE
Président du SIAVED
Maire de Roelux



1^{er} Vice-président



Jean-Michel DENHEZ
Maire de
Lieu-Saint-Amand

6^e Vice-président



Jean-Claude DENIS
Adjoint au
Maire d'Aniche

2^e Vice-président



Alain GOETGHELUCK
Maire de Caullery

7^e Vice-présidente



**Anne-Lise DUFOUR-
TONINI**
Maire de Denain

3^e Vice-président



Éric GOUY
Maire de Loffre

8^e Vice-président



Marc PLATEAU
Maire de
Malincourt

4^e Vice-président



Michel VENIAT
Maire de
Douchy-les-Mines

9^e Vice-présidente



Marie-Hélène LEROY
Adjointe au Maire
d'Auberchicourt
**départ en septembre*

5^e Vice-président



Didier MARECHALLE
Maire de
Busigny

Conseiller Délégué



Jacques DUBOIS
Maire de Nivelles

L'organisation politique du SIAVED s'articule autour de différentes instances :

COMITE

27 délégués
titulaires **27** délégués
suppléants

SON RÔLE :

- voter par délibération les grandes orientations du SIAVED :
- questions budgétaires
- suivi des contrats d'exploitation des différents outils du Syndicat
- gestion générale
- vote des délibérations

BUREAU

9 Vice-président(e)s
1 conseiller délégué

SON RÔLE :

- voter par délibération certaines orientations en matière de :
- administration générale, finances, ressources humaines, traitement, valorisation et collecte des déchets ménagers et assimilés

COMMISSION

10 à 12 délégués par
commission

SON RÔLE :

- réfléchir aux grandes orientations et projets
- préparer les dossiers présentés aux délégués

COMMISSION
Déchèteries

COMMISSION
Sensibilisation et
Prévention des
Déchets

COMMISSION
Collecte des Déchets
Ménagers et
Assimilés

COMMISSION
Tri

COMMISSION
Finances - Prospectives
Financières



CHIFFRES CLÉS EN 2022

COMPÉTENCE COLLECTE

222 838
HABITANTS

93
COMMUNES

85 495
TONNES DE DÉCHETS
collectées par le SIAVED

COMPÉTENCE TRAITEMENT

293 638
HABITANTS

113
COMMUNES

221 195
TONNES DE DÉCHETS
traitées par le SIAVED

91 689
TONNES DE DÉCHETS
INCINÉRÉS AU CVE

5 333
TONNES
DE DASRI TRAITÉES

16
DÉCHÈTERIES

93 666
TONNES DE DÉCHETS
TRAITÉES EN DÉCHÈTERIE

● ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

8 mars



Pavillon Pédagogique 2.0

Lancement avec les écoles lauréates du concours «Mon slogan pour ma planète». Début des visites des écoles du cycle 3 en septembre.

19 - 20 mai



Salon Made in Hainaut

20 octobre



Communication Extension Consigne de Tri

Recrutement exceptionnel d'ambassadeurs pour la campagne

8 novembre



Accueil d'un défilé de vêtements upcyclés dans le cadre du projet d'insertion sociale «Détours Créatifs» par le CAPEP.

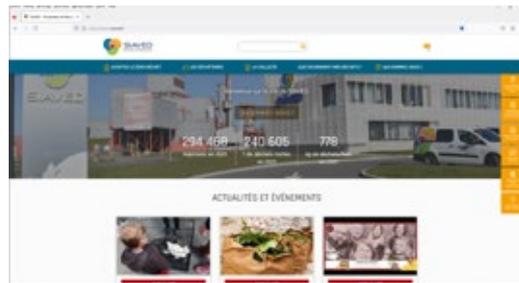
Leur défilé a été filmé et diffusé fin novembre à Paris, l'occasion de promouvoir les activités du SIAVED. Ils ont remporté le premier prix du concours !



COMMUNICATION

Site internet

Vue de page
Les pages les plus visitées



NOUVEAUTÉ octobre

Formulaire «demandez / réparez votre bac» en ligne
350 demandes sur 3 mois



+ de 100 articles dans la presse



115 390 calendriers de collecte



700 cartes de vœux

NOUVEAUTÉ



hologramme
12 avril 2022

Communication institutionnelle



129 000 SIAVED infos



200 rapports d'activités



400 étiquettes intermédiaires



14 500 mémo tri pour le 1^{er} janvier 2023



123 900 stickers



5 partenaires médias + de 300 parutions



2 actualités sur le site internet



57 000 flyers
2 300 affiches



20 000 sacs de pré-collecte commandés



301 👍 et 275 ➡ sur les comptes facebook des communes du territoire



1 campagne sur les camions de collecte des prestataires



16 bâches en déchèterie



1 000 avis de passage



30 panneaux pour les poubelles Eco'Manif



2 000 mémo tri des vacanciers



PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis plus de 10 ans, le Syndicat a déployé des stratégies en lien avec l'ADEME pour **sensibiliser** notamment la population à l'enjeu de la **réduction des déchets**.

La démarche du SIAVED s'articule autour de 3 axes :

- Réduire les sources de gaspillage
- Promouvoir une seconde vie aux produits
- Recycler tout ce qui peut l'être

74



amonts de collecte et **1 062** foyers sensibilisés en porte-à-porte

67



caractérisations en centre de tri

70



communes sensibilisées à l'extension des consignes de tri en porte-à-porte

1 576



composteurs vendus

35



établissements accompagnés au compostage autonome

77



animations en milieu scolaire et extra-scolaire

13



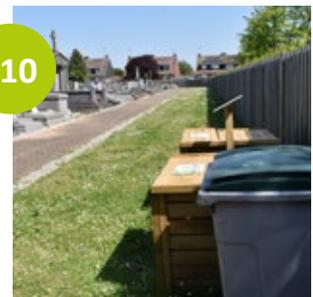
communes et **1** collège accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

1 200



poules distribuées pour **600** foyers

110



communes accompagnées au tri des déchets dans les cimetières

26



ateliers du Savoir-Faire

24



classes sur le Pavillon Pédagogique et participation à **16** manifestations

26

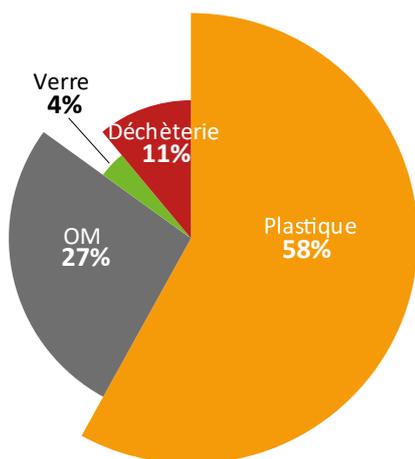


communes engagées pour le label « Commune Zéro Déchet » dont **13** communes labellisées

● ERREURS DE TRI

Les Ambassadeurs du Tri contrôlent la qualité du tri, cela consiste à analyser le contenu des poubelles de tri (jaune ou bleue) avant le passage du camion (amont de collecte).

Cette opération a pour objectif de faire baisser le taux de déchets indésirables allant au centre de tri et d'améliorer d'une manière générale la qualité du tri.



● VALORISATION DES DÉCHETS DE CIMETIÈRE

Le SIAVED a investi **36 000 euros** en communication et matériel dont près de **400 composteurs** pour mettre en oeuvre le tri des déchets de cimetières. Grâce à cette action, ce sont des centaines de pots non abimés, des kilos de terreau et de plantes non fanées qui ont échappé à l'incinération.

Quelques chiffres : 125 000 concessions sont recensées sur le territoire. Cela représente 400 tonnes de déchets qui sont ainsi détournés chaque année, soit 30 000 euros d'économie pour la collectivité (coût de collecte et de traitement 75 euros HT/tonne).

Estimation de **400 tonnes** DE DÉCHETS DÉTOURNÉS/AN

soit **30 000 €** D'ÉCONOMIE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT POUR LA COLLECTIVITÉ

● PAVILLON PÉDAGOGIQUE



Vos déchets, comme vous ne les avez jamais vus !

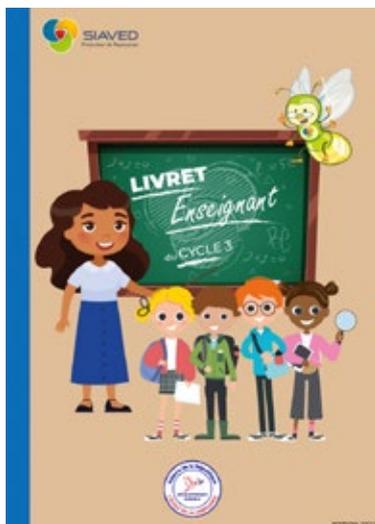
Le SIAVED a accueilli chaque semaine des scolaires au sein de son Pavillon Pédagogique. Réservée aux classes de CM1 et CM2 dans le cadre d'un projet scolaire, cette visite ludique et interactive permet de faire découvrir toutes les facettes de la gestion des déchets (réduction, tri, recyclage, déchèterie, valorisation).

Du déchet à l'œuvre d'art

Le Syndicat proposera des expositions imaginées par les enfants à partir d'objets considérés comme déchets. Des partenariats sont prévus avec les ateliers d'arts plastiques de certaines communes du territoire. Les artistes en herbe pourront imaginer des oeuvres qui seront exposées dans le pavillon et à l'extérieur du SIAVED.

24 CLASSES soit **559** ÉLÈVES
6 COMMUNES de la 
3 COMMUNES de la 
3 COMMUNES de la 

● LIVRET ENSEIGNANT



Le SIAVED a créé un livret enseignant à destination des enseignants du cycle 3, en lien avec le service communication du SIAVED et validé par l'Éducation Nationale.

Sont abordés les thèmes de la gestion et de la réduction des déchets :

- Le monde des déchets,
- Les matières et les impacts environnementaux des déchets,
- Les consignes de tri,
- La route de nos déchets,
- Le recyclage et le devenir de nos déchets,
- Le compostage,
- L'éco-consommation et le zéro déchet,
- Le gaspillage alimentaire.

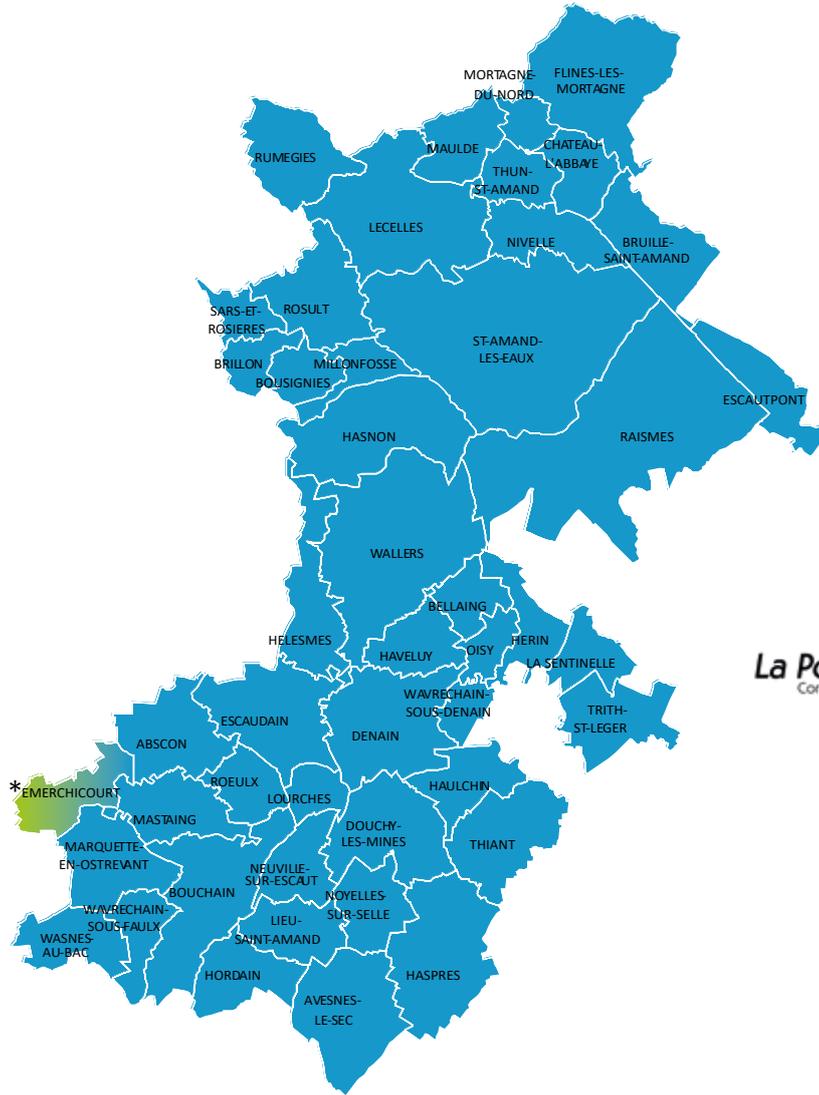
Le projet a été validé par l'Inspection Académique le 29 avril 2022.

COLLECTE DES DÉCHETS





LE TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LA COLLECTE



* Juillet 2022 : Emerchicourt passe de CAPH à CCCO



SYNTHÈSE DES FLUX ENTRANTS POUR LA COLLECTE

Collecte des déchets à domicile et en apport volontaire

61 983 T



85 494 T
collectées par le SIAVED

soit

384 Kg
par an par habitant



Collecte des déchets à domicile et en apport volontaire

23 511 T



Ordures Ménagères Résiduelles
et Déchets Ménagers Banals
42 641 T



Collecte sélective
9 273 T



Verre
dont 183 T dans les kiosques à verre
5 628 T



Déchets verts
3 147 T



Encombrants collectés à domicile
sur appel
1 195 T



Cartons des commerçants
99 T



Ordures Ménagères Résiduelles
et Déchets Ménagers Banals
16 835 T



Collecte sélective
3 492 T



Verre
2 776 T



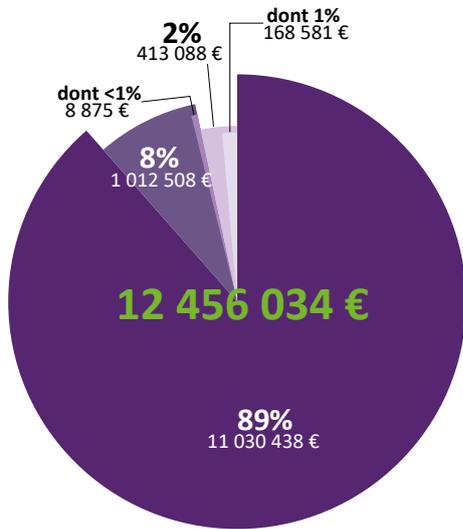
Encombrants collectés à domicile
sur appel
408 T



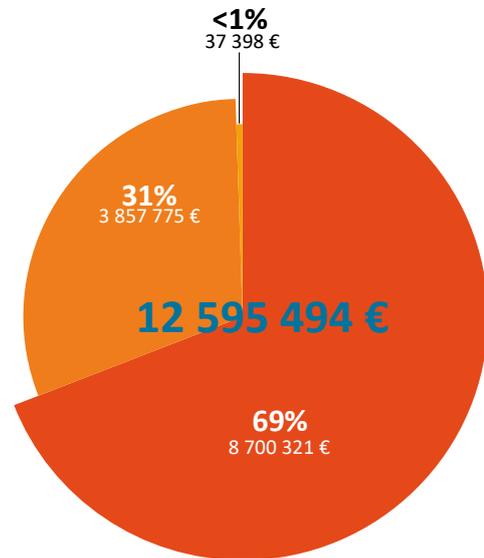
BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

- Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service sur la compétence collective

Dépenses



Recettes

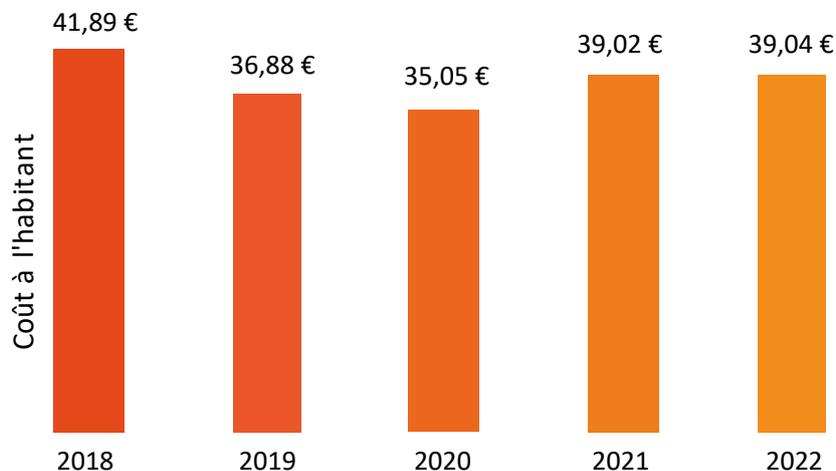


- Contrats de prestations de collecte
- FONCTIONNEMENT (frais de personnel, achats de pièces détachées, ...)
 - dont remboursement emprunt
- INVESTISSEMENT (bacs, bornes enterrées, véhicules)
 - dont remboursement emprunt

- Participation des adhérents
- Soutien CITEO et ventes de matériaux
- Fonds de compensation pour la TVA

- Évolution des coûts à l'habitant

39 € HT/HAB
SIAVED 2022





COLLECTE DES DÉCHETS

Le SIAVED assure la **collecte en porte-à-porte** des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des emballages (plastique, carton, métal), des papiers journaux/revues/magazines (PJRM), du verre et des encombrants dans **92 communes** (CAPH et CA2C), soit **222 838 habitants**.

Le marché de prestations de service pour le secteur de la CAPH est COVED et pour la CA2C est SUEZ.

Les **collectes devant le domicile et sur rendez-vous** des **encombrants** et de **l'amiante** permettent un service de qualité et de proximité pour les habitants.

Le service collecte s'organise autour de deux missions principales :

- **une mission opérationnelle** pour organiser les collectes, réparer et livrer des bacs, évacuer l'amiante...
- **une mission information** pour renseigner les habitants : modes de collecte, réclamations, conseils...

ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE



CAPH
158 714 habitants
prestataire COVED



CA2C
64 124 habitants
prestataire SUEZ

ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

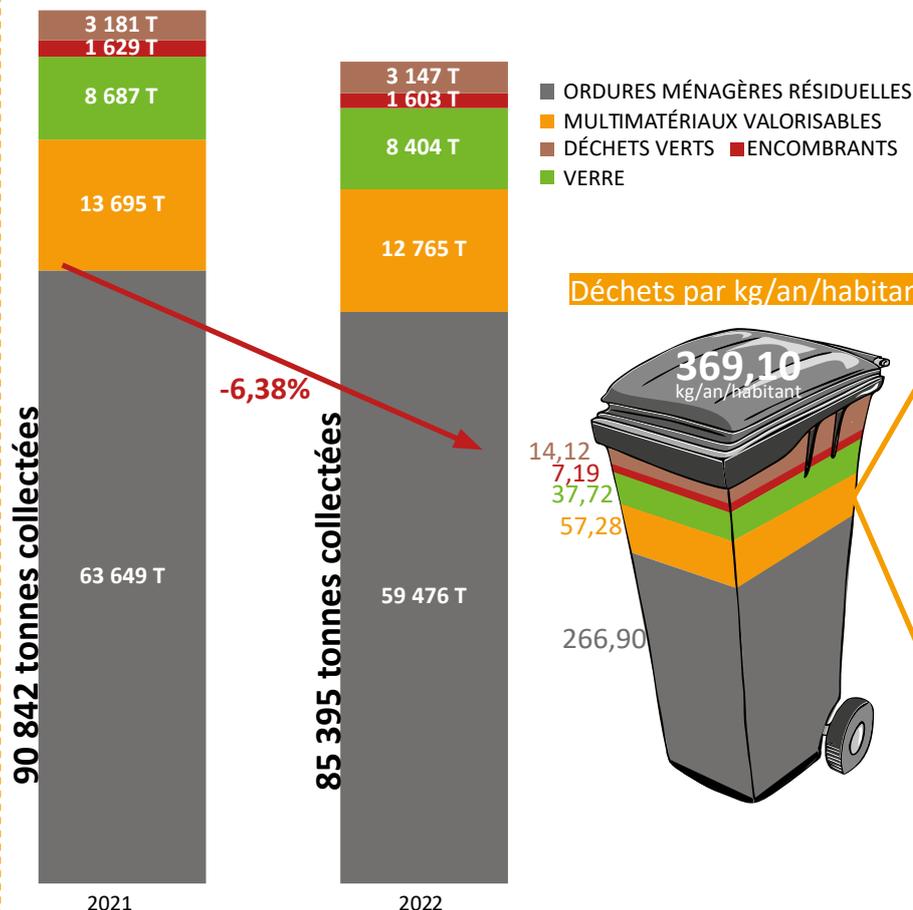


377
bornes disponibles pour la collecte en apport volontaire



2
kiosques à verre uniquement sur la CAPH

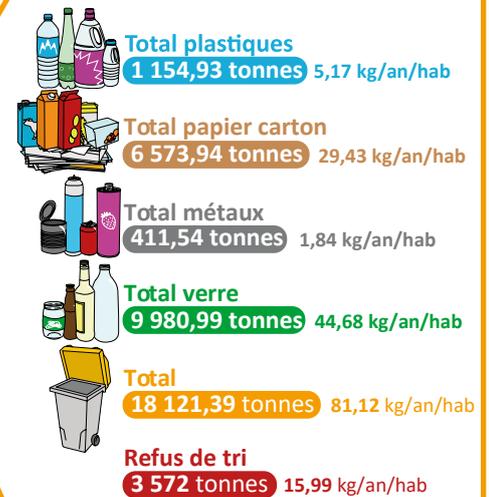
ÉVOLUTION DES TONNAGES



Déchets par kg/an/habitant



SUIVI DES TONNAGES VALORISÉS DE LA COLLECTE SELECTIVE



Il existe toujours un décalage de tonnages entre ce qui est collecté chez les usagers et ce qui est collecté en Centre de tri, dû à la gestion des stocks.

● FRÉQUENCE ET SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

	Ordures ménagères		Recyclable		Verre		Encombrant	Amiante	Déchets verts
									
Fréquence	1 x par semaine	1 x par semaine	1 x tous les 15 jours	1 x tous les 15 jours	CAPH : 1 x tous les 15 jours CA2C : 1 x par mois	1 x tous les 15 jours	2 RDV par an max	sur RDV	CAPH : 1 x tous les 15 jours
Tonnages annuels	57 992 T	1 484 T	12 594 T	171 T	7 231 T	1 173 T	1 603 T	971 T	3 147 T
Seuils de collecte	1 080 litres		540 litres		360 litres				

● LES KIOSQUES À VERRE

	Emballages collectés	Tonnes de verre	Bouteilles consignées	Bons d'achats distribués	Disponibilité équipement
Denain	234 849	72,72	7 548	2 809 €	82%
Bellaing	482 445	110,74	19 080	6 115 €	81%
Total	717 294	183,46	26 628	8 924 €	82%



● ENCOMBRANTS

RDV	Présentation			Tonnages collectés	Coût	
	nombre	sans présentation	sans RDV		> 3m³	total
7 994	643	117	203	1 602 T	241 819,58 €	30,25 €

Le coût comprend le transport et le traitement.

● L'AMIANTE

Point de dépôts	Big Bags fournis	Tonnages	Coût	
			Coût Total	Coût de la prestation par big bag
1 536	2 702	971 T	334 810,31 €	123,91 €

Le coût comprend le transport, la fourniture et le traitement.

● DÉCHETS VERTS EN PORTE-À-PORTE

Uniquement sur le secteur de la CAPH



3 147 tonnes

Ce qui amène une baisse de 22% de tonnes de déchets verts en déchèterie par rapport à 2021 !

● LE POINT INFO DÉCHET

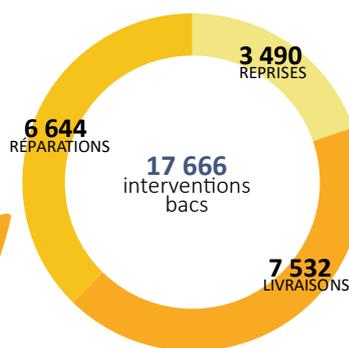
 13 772 appels

 8 736 mails

 3 175 arrêts travaux

 17 666 interventions bacs

● LIVRAISONS ET RÉPARATIONS



Évolution de l'organisation de la collecte

A compter du 1^{er} janvier 2023, **TOUS les emballages en plastique** (flacons, pots de yaourt, suremballages, blisters, barquettes, bouteilles, ...) **et en métal** (couvercles, capsules de café, feuilles d'aluminium, opercules, plaquettes de médicament, ...) **se trient**. Ils seront à déposer dans la poubelle de tri.

Afin de trier les nouvelles matières et de s'adapter aux consignes CITEO et dans l'attente de la mise en service du Centre de Tri, il a été convenu :

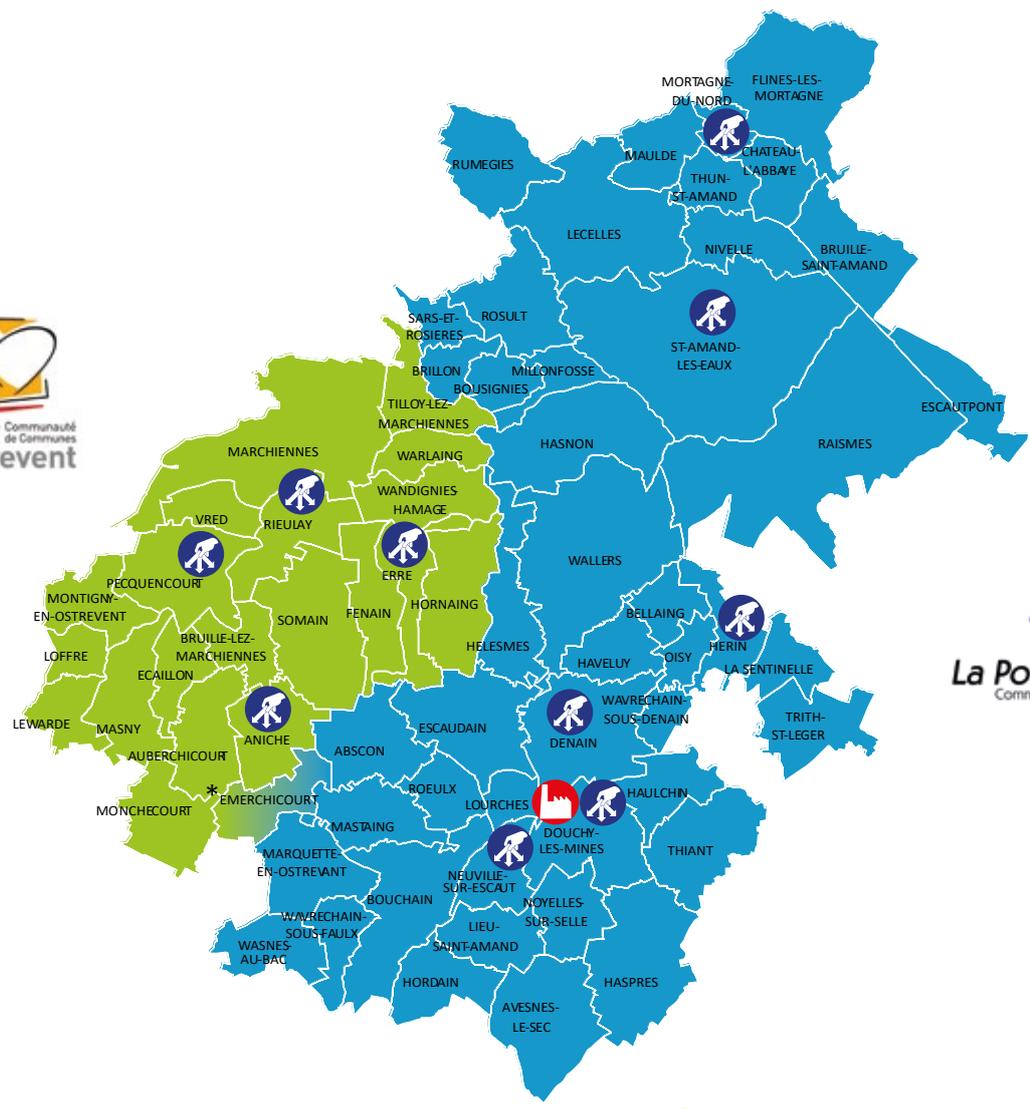
- l'**adaptation du process** du centre de tri de SUEZ R&V Lourches pour capter les nouvelles matières sans gros investissements
- la création de **postes de travail complémentaires** pour affiner le tri
- la signature d'**avenants** pour chacun des 3 lots pour une année avec plus-value liée au tri des nouvelles matières.

TRAITEMENT DES DÉCHETS





LE TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE TRAITEMENT



* Juillet 2022 : Emerchicourt passe de CAPH à CCCO



SYNTHÈSE DES FLUX ENTRANTS TRAITÉS

Traitement des déchets à domicile et en apport volontaire

116 727 T



Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Ménagers Banals
77 365 T



Collecte sélective
16 617 T



Verre
dont 183 T de Kiosque à verre
11 038 T



Déchets verts
8 215 T



Encombrants collectés à domicile sur appel
2 422 T



Amiante collecté à domicile sur appel
971 T



Cartons commerçants
99 T

221 195 T traitées par le SIAVED
dont
210 294 T produites par les habitants

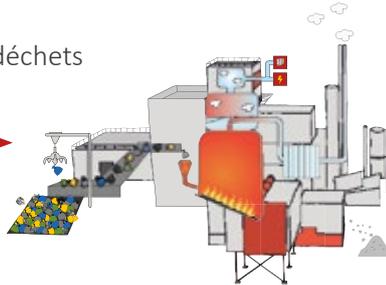
Traitement des déchets de déchèteries

93 666 T



Autres traitements de déchets

10 802 T



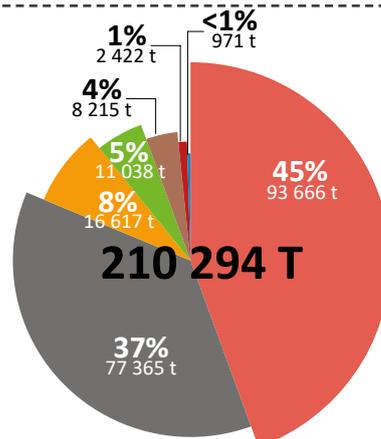
Déchets des professionnels et autres collectivités
5 469 T

Déchets hospitaliers (DASRI)
5 333 T

Les déchets produits par les habitants

716 kg/an/hab

- Déchèteries 319 kg/an/hab
- Ordures Ménagères 263 kg/an/hab
- Collecte sélective 57 kg/an/hab
- Verre 38 kg/an/hab
- Déchets Verts en PAP 28 kg/an/hab
- Ecombrants sur appels 8 kg/an/hab
- Amiante 3 kg/an/hab

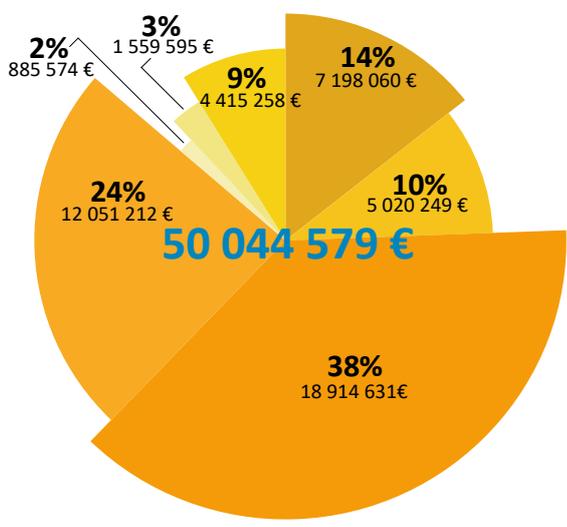




BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

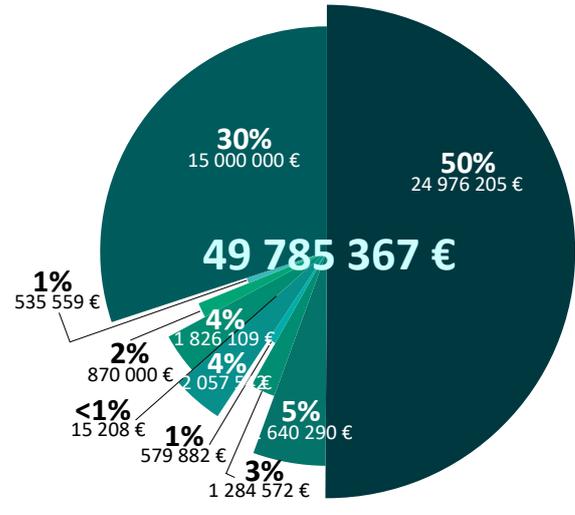
- Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service sur les compétences tri et traitement

Dépenses



- 38% Investissement budgets principal et CVE
- 24% Contrats de prestations
- 14% Fonctionnement du CVE
- 10% Remboursement emprunts
- 9% Personnel et élus
- 3% Divers
- 2% Délestages (enfouissement et incinération)

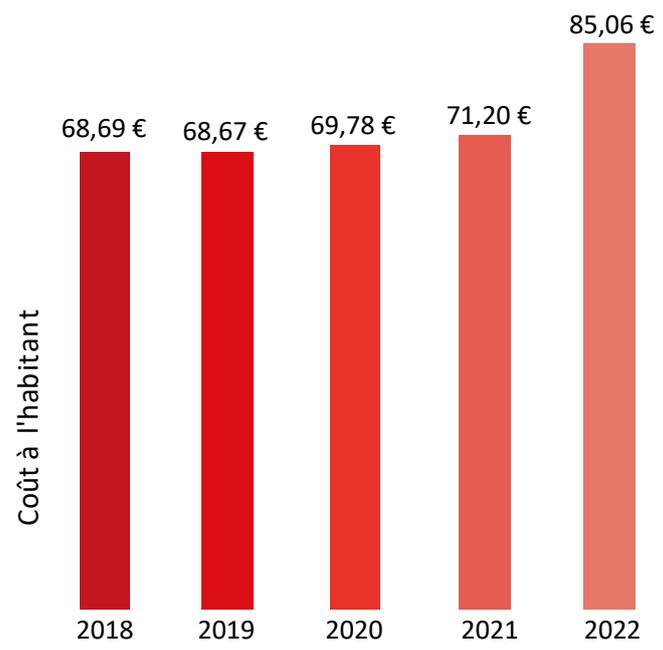
Recettes



- 50% Participation des adhérents
- 30% Emprunts réalisés
- 5% Recettes électriques et de chaleur
- 4% Subvention RCU Denain
- 4% Recettes diverses budget principal
- 3% Apports déchets hospitaliers DASRI
- 2% Participation budget collecte
- 1% Apport Ordures Ménagères Résiduels et Déchets Ménagères Banals
- 1% Fonds de compensation pour la TVA
- <1% Recettes diverses CVE (pénalités,...)

- Évolution des coûts à l'habitant

85 € HT/HAB
SIAVED 2022



L'augmentation des contributions en 2022 s'explique principalement par les évolutions cumulées des tonnages, des prix des marchés, des taxes sur la production des déchets, sur les années 2019 à 2021 non répercutées de suite et qui a donc nécessité un réajustement des contributions sur l'année 2022.



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIES

Le SIAVED met à la disposition des usagers un réseau de **16 déchèteries** qui permet un bon maillage sur l'ensemble du territoire couvert par le Syndicat.

Pour accéder à ces déchèteries, il faut obligatoirement être en possession du **Pass' Déchets**. Le règlement, les horaires des déchèteries et la liste des déchets autorisés sont consultables en ligne sur <https://www.siated.fr>.

● FRÉQUENTATION EN DÉCHÈTERIES

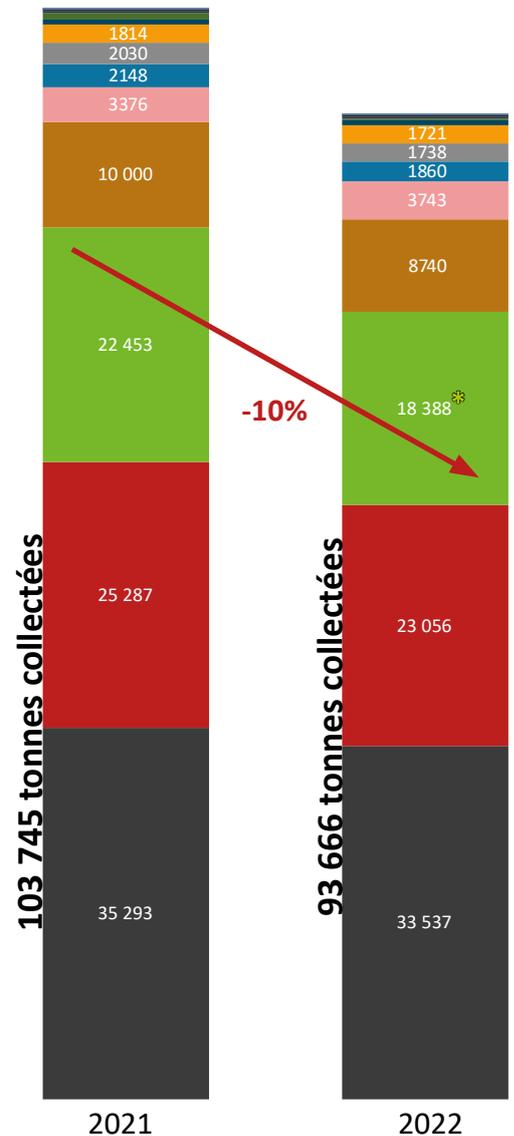
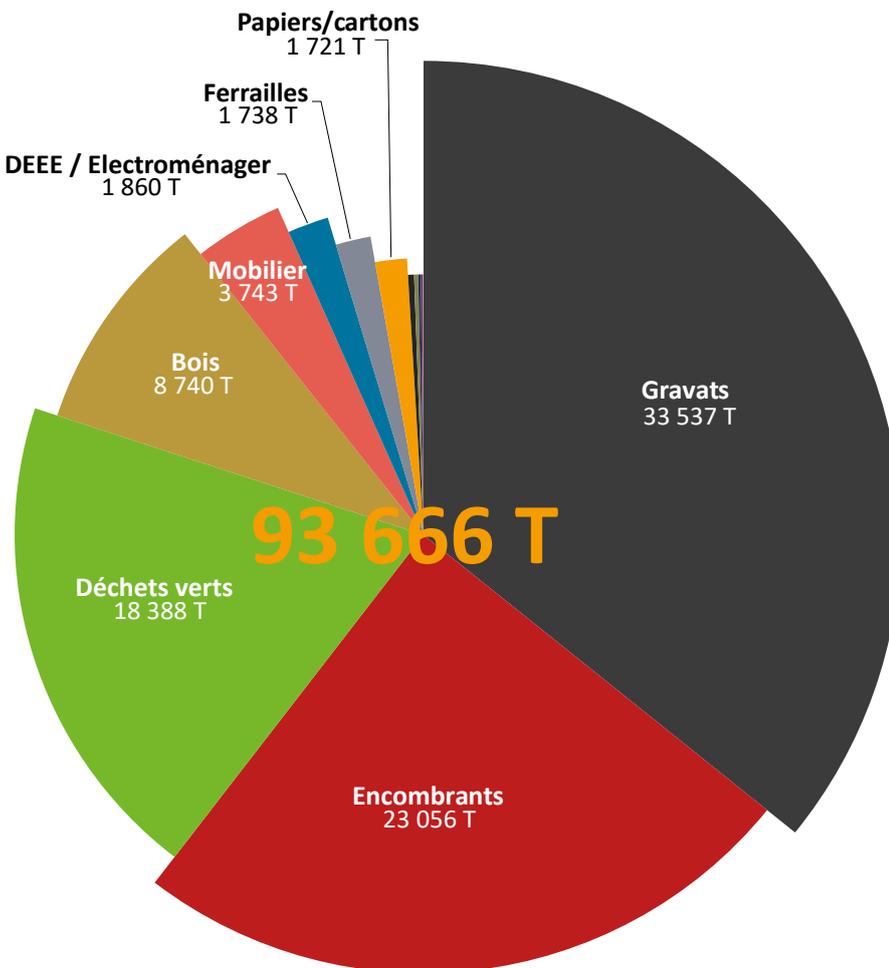


● NOMBRE DE PASS'DÉCHETS DÉLIVRÉS



5 361
Pass'Déchets

● TONNAGES PAR FLUX DE DÉCHÈTERIES



- 35,8% ■ Gravats
 - 24,6% ■ Encombrants
 - 19,6% ■ Déchets verts
 - 9,3% ■ Bois
 - 4,0% ■ Mobilier
 - 2,0% ■ DEEE / Electroménager
 - 1,9% ■ Ferrailles
 - 1,8% ■ Papiers/cartons
- <1% ■ Pneus
 - <1% ■ Textiles
 - <1% ■ Huiles minérales
 - <1% ■ DDS / Peintures, solvants
 - <1% ■ Huiles végétales
 - <1% ■ Piles
 - <1% ■ Radiographies
 - <1% ■ Lampes et néons
 - <1% ■ Cartouches d'encre

* 3 380 tonnes de déchets verts en moins en déchèteries sur la CAPH par rapport à 2021, début de la collecte en porte-à-porte sur ce secteur !

hors éco-organismes

2022	Bois	Cartons	Déchets Verts	DDS + Bidons d'huile + batterie	Encombrants	Ferraille	Gravats	Pneus coupés	Total
Tonnages	8 740 T	1 721 T	18 388 T	163 T	23 056 T	1 738 T	33 537 T	147 T	87 490 T
Coûts									7 810 287 €*
Recettes	+ 117 014€		+ 3 916€		+ 403 676 €				
Devenir	Bois aggloméré	Papier / Carton	Compost	Valorisation énergétique	Réemploi	Outils de fabrication de pièces moteur	Agrégats pour travaux publics	Revêtement routier	

Le coût comprend le transport et le traitement.

*Dont les coûts de la déchèterie de Saint-Amand-les-Eaux (coûts en fonction du nombre d'entrées).

éco-organismes

Pour certaines filières de déchets (D3E, ampoules, piles, DDS, ...), nous collaborons avec différents éco-organismes et organismes de valorisation qui soutiennent et accompagnent le traitement, le recyclage des matières et le réemploi ainsi que les actions de communication à travers la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'appliquant aux entreprises productrices de déchets, selon le principe qui découle de celui du pollueur-payeur.

2022	DEEE	Piles	Textiles	Huiles végétales	Mobilier	DDS	Pneus	Lampes et néons	Radiographies	Huiles minérales	Cartridges d'encre	Total
Tonnages	1 860 T	8 T	149 T	13 T	3 743 T	73 T	198 T	5 T	2 T	125 T	0,3 T	6 176 T
Soutien	+ 67 110 €		+ 6 290 €		+ 229 085 €	+ 27 327 €			+ 207 €			330 019 €
Repreneur												
Devenir	Réemploi et valorisation énergétique	Cadre de vélo	Friperie et exportation	Bio carburant	Réemploi	Valorisation énergétique	Terrain de jeu	Valorisation énergétique	Pierre d'argent	Combustibles	Réemploi	

Le transport et le traitement sont pris en charge par les éco-organismes.

● COÛT PAR DÉCHÈTERIE

127€/TONNE
par DÉCHÈTERIE

Le coût comprend le transport, le traitement, les frais de gestion courante, le personnel, les emprunts et les amortissements mobilier et immobilier.

Travaux

Mise en conformité de la déchèterie de Saint-Aubert



● RECETTES DES PROFESSIONNELS



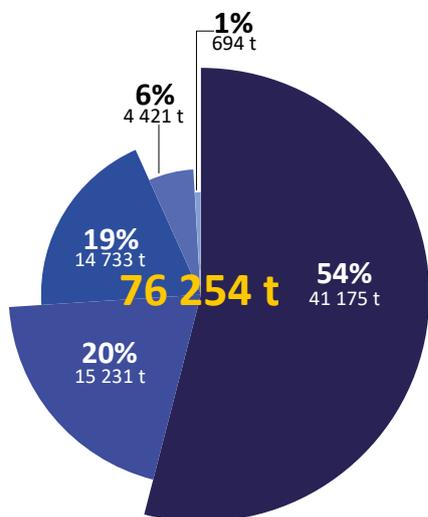


LE TRAITEMENT DES DÉCHETS AU CVE

Construit en 1977 et transformé en 2005, notre Centre de Valorisation Énergétique (CVE) valorise les Déchets Ménagers assimilés (DMA) et Déchets d'Activités de Soins

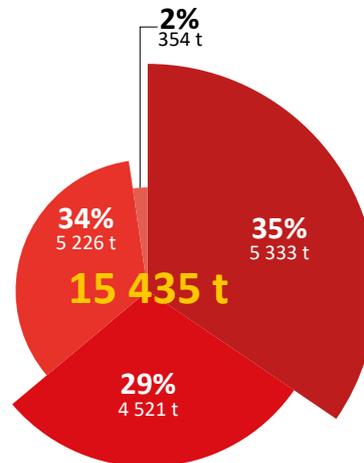
à Risques Infectieux (DASRI) de ses 3 intercommunalités adhérentes mais également d'autres territoires. Il est exploité par la société Tiru-Paprec Energies.

● OM TRAITÉES PAR FLUX AU CVE



■ CAPH ■ CCCO ■ CA2C ■ SYMEVAD ■ APPORTEURS PRIVES

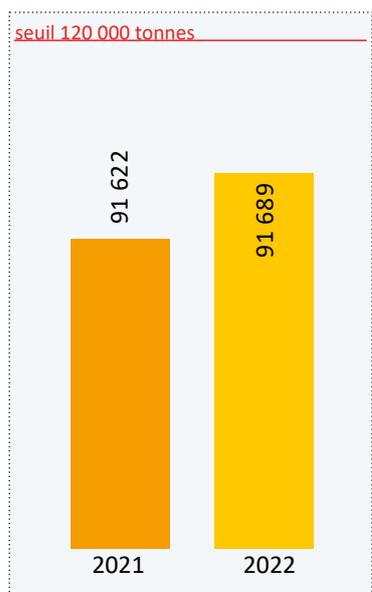
● AUTRES DÉCHETS TRAITÉS



■ DASRI ■ DICS ■ DICSE ■ ENTREPRISES PRIVEES
DICS : Déchets Indésirables de la Collecte Sélective
DICSE : Refus encombrants

TOTAL
91 689 T

● ÉVOLUTION DES TONNAGES INCINÉRÉS



● PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

0.653
seuil : 0.65

Le CVE est considéré comme une installation à haute performance énergétique car son résultat d'évaluation réalisée en application des arrêtés officiels est supérieur à **65 %** de performance.

Le calcul de la performance, selon la formule des Douanes, détermine la performance énergétique globale de l'installation en divisant le chiffre des énergies sortantes (production d'électricité et de chaleur) par celui des énergies entrantes (déchets).

● IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Pour se situer dans le respect des normes réglementaires drastiques, le SIAVED a mis en place tout un ensemble de **contrôles**. Avant la sortie en cheminée, des **analyses** sont réalisées en continu et enregistrées pour vérifier que les polluants ont bien été éradiqués. En même temps, des mesures sont menées en semi-continu (dioxines) pour

mesurer l'impact environnemental du CVE et d'autres ponctuellement à la cheminée (air ambiant, sol...). Le système de traitement instauré par le SIAVED pour épurer les fumées rejetées dans l'atmosphère est performant.

Certifications ISO



Notre Centre de Valorisation Énergétique (CVE) a obtenu la **certification Iso 50 001**, qui aide les organismes à adopter une meilleure gestion de leur performance énergétique, notamment pour ce qui concerne l'efficacité d'usage et

la consommation de l'énergie. Cette certification, non obligatoire, conforte notre Syndicat dans sa démarche d'éco-exemplarité.



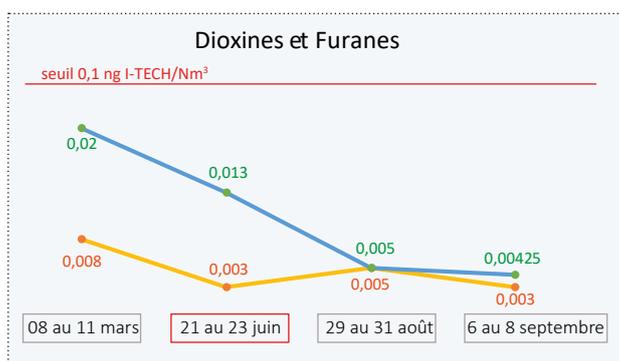
Le CVE possède également la **certification Iso 14 001**.

Cette certification nous permet de nous assurer de la conformité des installations, tout en favorisant une maîtrise exemplaire des enjeux environnementaux par le suivi de Plans de Management Environnemental.

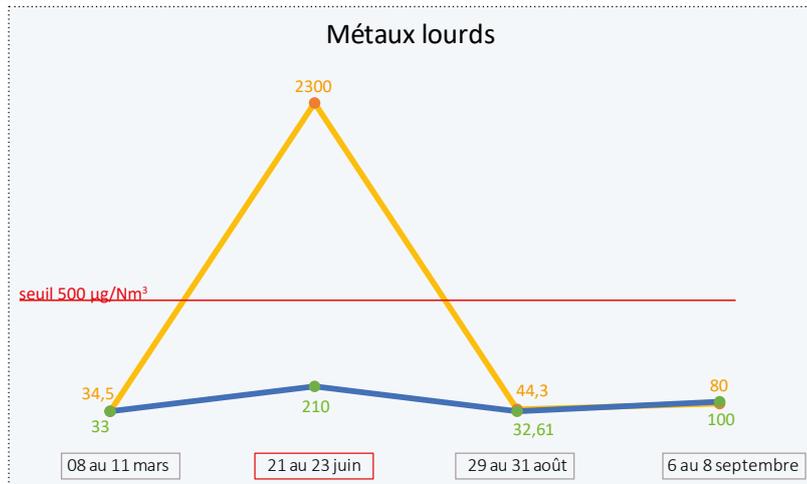
Ces derniers permettent de cadrer la mise en place d'une norme internationale, basée sur trois grands principes que les installations certifiées se doivent de suivre :

- L'amélioration de la performance environnementale,
- Le respect des obligations de conformité,
- La réalisation des objectifs environnementaux.

Contrôles de mesures de prévention environnementales



—●— four 1 contrôle réglementaire
 —●— four 2 contrôle inopiné



Après analyse des dépassements, il s'agissait de phénomènes isolés qui ne nécessitaient pas de mesures complémentaires. (du fait du respect des valeurs limites semi-horaire sur les périodes de mesures).

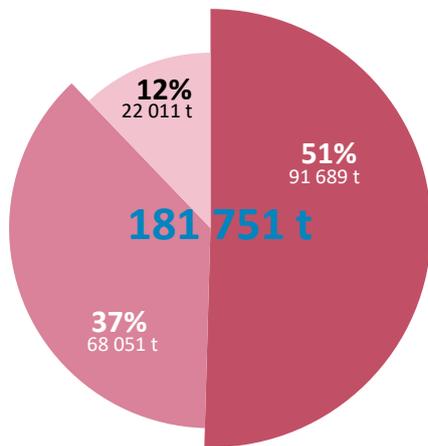


VALORISATION DES DÉCHETS

4 filières sont opérationnelles :

- tous les emballages ménagers ou encore ceux qui arrivent dans les déchèteries (emballages en carton, verre, plastique, aluminium, acier...) sont recyclés pour une **valorisation matière**,
- les déchets verts (gazon, branches, feuilles mortes) sont compostés dans des unités spécialisées pour une **valorisation organique**,

- l'incinération des ordures ménagères et des déchets hospitaliers fait l'objet d'une **valorisation énergétique** (avec production de chaleur et d'électricité) et matière (résidus d'incinération : mâchefers, REFIOM...),
- les **déchets non valorisables** (rebutés des déchèteries, amiante...) et non dangereux partent dans des centres privés de stockage ou de traitement.



- valorisation énergétique
- valorisation matière
- déchets non valorisables pour les ISDND

LA VALORISATION MATIÈRE EN CENTRE DE TRI

18 121 T

de **multimatériaux valorisables** valorisés de la collecte sélective sur la CAPH et la CA2C

Plastiques Mix PET	▶	Couettes	}	Aluminium	▶	Lave-vaisselle
Plastiques PEHD	▶	Arrosoirs		Acier	▶	Cadre de trotinette
Briques alimentaires	▶	Rouleaux de papier toilette		Verre	▶	Bouteille de 75cl
Papier - Carton	▶	Boîtes à chaussures		Refus de tri	▶	Chauffage et électricité

LA VALORISATION ORGANIQUE EN CENTRE DE COMPOSTAGE

26 603 T

de **déchets verts** valorisés des déchèteries et de la collecte en porte-à-porte sur la CAPH et la CCCO.

Déchets verts en déchèteries

Tonnages	Ratio
18 388 T	63 Kg/hab

Déchets verts en porte-à-porte

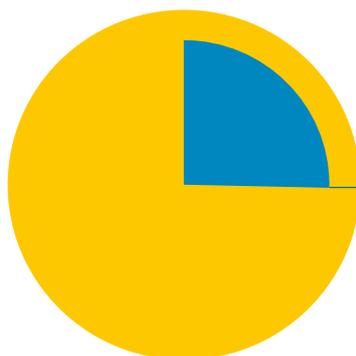
	Tonnages	Coûts traitement	Ratio
CCCO	5 068 T	182 436 €	72 Kg/hab
CAPH	3 147 T	119 408 €	20 Kg/hab



● LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU CVE

91 689 T

de déchets incinérés
100%valorisation énergétique



dont → 25%valorisation matière

soit **23 327 T**



Électricité produite

31 323 MWh

Électricité consommée par le CVE

→ **9 443 MWh**

Électricité revendue à EDF

→ **23 803 MWh**



Chaleur produite

20 028 MWh

RCU de Douchy-les-Mines

→ **15 517 MWh**

RCU de Denain

→ **4 157 MWh**

Siège du SIAVED

→ **354 MWh**



REFIOM

2 993 t



Mâchefers

20 334 t

Aluminium

→ **410 t**

Acier

→ **273 t**

● LES DÉCHETS EN CENTRE DE STOCKAGE (ISDND)



Enfouissement

22 011 t

Encombrant sur appel

→ **2 180 t**

Encombrant déchèterie

→ **12 610 t**

Ordures ménagères*

→ **6 251 t**

Amiante

→ **971 t**

*Les OMR sont enfouies lors des arrêts techniques programmés du CVE ou lors des arrêts fortuits.



A

ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Apport volontaire - Mode de collecte sélective consistant à porter, par l'habitant, les matériaux triés en vue du recyclage dans les conteneurs appropriés qui sont situés dans des lieux publics.

C

Centre de tri (CDT)- Installation où l'on effectue un tri d'affinage sur des éléments issus des collectes pour les séparer par matériaux.

Centre de Valorisation Énergétique (CVE) - Usine d'incinération des ordures ménagères avec valorisation de l'énergie et de la matière.

CGCT - Code Général des Collectivités Territoriales.

CGI - Code Général des Impôts.

CITEO - Eco-organisme agréé en charge des filières REP emballages et papiers graphiques, né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio.

CNC - Combustibles Non Classés.

CND - Conseil National des Déchets.

CNFPT - Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Cogénération - Production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée à l'issue de la combustion des déchets.

Collecte sélective - Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage.

Compostage - Mise en fermentation des biodéchets, de façon à former du compost, matière fertilisante composée principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles.

CREME - Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance et Entretien.

CSR - Combustible solide de récupération.

D

DAE - Déchets d'Activités Économiques.

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) - Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire (Article R1335-1 du code de la santé publique).

DDD - Déchets Dangereux Diffus.

Déchets Diffus Spécifiques (DDS) - Qui présentent un danger pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Nécessitent un traitement adapté et ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères. Ils doivent absolument être déposés en déchèterie.

D3E ou DEEE - Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Déchets Industriels Banals (DIB) - Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

Déchets ultimes - Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets "qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux" (loi du 13 juillet 1992).

Déchets ménagers - Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants, déchets spéciaux à caractère nuisant, déchets de jardin, déchets d'automobiles...).

DCGL - Direction Générale des Collectivités Locales.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Les DMA comprennent les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

Déchèterie - Lieu aménagé, d'accès gratuit pour les particuliers, qui recueille les déchets encombrants et autres déchets ménagers spéciaux et toxiques.

DICS - Déchets Indésirables de la Collecte Sélective.

DICS-E - Encombrants des Déchets Indésirables de la Collecte Sélective.

Dioxines / Furanes - Groupe de composés chimiquement apparentés étant polluants organiques persistants dans l'environnement.

DMB - Déchets Ménagers Banals.

DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ECT - Extension des Consignes de Tri.

EHPAD - Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

ELA - Emballage de Liquide Alimentaire.

EIT - Écologie Industrielle Territoriale.

EMR - Emballage Ménager Recyclable.

Encombrants - Déchets des ménages trop volumineux pour être collectés en porte-à-porte.

EPCI - Établissement Public de Coopération Intercommunale.

FCTVA - Fonds de Compensation pour la TVA.

FREC - Feuille de Route Economie Circulaire.

GES - Gaz à effet de serre.

Gravats - Débris de démolition.

Gros de magasin - petits papiers, déchirés, chiffonnés, déchiquetés, de mauvaise qualité. Ils sont compactés en balles.

GTA - Groupe Turbo-Alternateur.

Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) - Endroit où sont stockés les déchets ultimes qui ne peuvent pas être recyclés ; anciennement CET (Centre d'enfouissement technique).

Iso 50 001 - Norme pour initier un programme d'économies d'énergie chez les différents acteurs économiques.

JRM - Journaux, revues et magazines.

Mâchefers - Résidus issus de l'incinération des déchets.

Mégawattheure (MWh) - Production pendant une heure d'une puissance d'une centrale de production.

Normes nfu-44-051 - Seuils réglementaires fixés par les normes concernant les amendements organiques.

Ordures Ménagères (OM) - Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages.

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) - Les OMA sont constituées des OMR et des déchets de la collecte sélective.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) - Déchets restant après la collecte sélective.

PàP - Porte-à-porte.

PAVE - Point d'Apport Volontaire Enterré.

PEHD - Polyéthylène Haute Densité. Plastique répandu, utilisé pour un grand nombre d'objets de la vie quotidienne et le secteur du BTP.

PET foncé - Polyéthylène Téréphtalate foncé. Plastique coloré de la famille des polyesters.

PET clair - Polyéthylène Téréphtalate clair. Plastique transparent de la famille des polyesters.

PNRSE - Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) - Programme ayant pour objectif la prévention des déchets, et mis en place par les collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers et assimilés. Exemple : programme Boréal.

Polyéthylène haute densité (PEHD) - Utilisé notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles... Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.

Polyéthylène Téréphtalate (PET) - Matière plastique principalement utilisée pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, ... De la famille des thermoplastiques, il est recyclable.

PRPGD - Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Plan pour la planification globale de la prévention et de la gestion des déchets du territoire.

R
Recyclage - Réintroduction des matières d'un déchet dans son propre cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première.

REFIOM - Résidus des fumées des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant des résidus de dépoussiérage et des résidus de la neutralisation des fumées.

Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) - La Responsabilité élargie du producteur (REP) s'inspire du principe du «pollueur-payeur». Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) qui mettent sur le marché

des produits générant des déchets, prennent en charge tout ou partie de la gestion de ces déchets.

Révis' ton Bac - Actions du service collecte du SIAVED pour coupler les amonts de collecte avec des réparations de bacs de collecte.

S
SEC - Société d'Exploitation de Chauffage.

SIGH - Société Immobilière Grand Hainaut.

SSIAD - Services de Soins Infirmiers à Domicile.

SYMEVAD - SYndicat Mixte d'Élimination et de VAlorisation des Déchets.

T
Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) - Programme mis en place par le Ministère de l'Environnement, et dont fait partie le SIAVED, sur la réduction de la quantité et de la toxicité des déchets.

TGAP - Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Traitement - Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation.

Traitement des déchets - Réduction, après collecte, du potentiel polluant des déchets et du flux de déchets par compostage, recyclage, incinération...

Modifié par le décret n°2015-1827, le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) fixe aux collectivités en charge de la gestion publique des déchets ménagers et assimilés l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel s'inscrit dans une logique de transparence et de parfaite information des citoyens sur le fonctionnement du service. Les indicateurs techniques et économiques mis en perspective sont une bonne manière de prendre conscience des enjeux de la prévention, du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et du rôle que chacun a à jouer dans la gestion locale des déchets. Ce rapport a été construit dans le respect des recommandations de l'Ademe, Agence de la Transition Ecologique. En complément, des fiches individualisées, par territoire, apportent une lecture précise des données de chaque intercommunalité des Hauts-de-France.

SYNDICAT INTER-ARRONDISSEMENT DE VALORISATION
ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



▶ N° Vert 0 800 775 537

WWW.SIAVED.FR